

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 5 Février 2018 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire du 16 Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Marilyn Brunet, Messieurs Serge Lafontaine, Michel Dénommé, Claude Desjardins et Ward O'Connor.

Autres présences; Marc Émond

Madame Liliane Crytes, exerce les fonctions de secrétaire.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.  
Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RÉFLEXION

#### **2018-02-29** LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant à;

- 6.08; Ajout du comité MADA/PFM dans la liste des comités pour rémunération
- 6.09; Demande de participation financière; clinique de santé de Grand-Remous

Adoptée à l'unanimité

#### **2018-02-30** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE Du 8 JANVIER 2018

Proposé par la conseillère Marilyn Brunet et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 8 janvier 2018 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **2018-02-31** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU BUDGET DU 22 JANVIER 2018

Proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 22 janvier 2018 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-32** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 22 JANVIER 2018

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 22 janvier 2018 avec l'ajout du conseiller Serge Lafontaine dans les présences et d'ajouter un mot au troisième paragraphe à la résolution 2018-01-15 qui devra se lire comme suit;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Marilyn Brunet et il est résolu d'engager Monsieur Pierre-Louis Lafontaine pour une période de six mois à 10 heures par semaine au taux horaire de 18.00 \$

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-33** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 23 JANVIER 2018

Proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 23 janvier 2018 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-34;** ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Marilyn Brunet propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 2018-01-01 au 31-01-2018 pour un montant de 19,394.38 \$

Comptes payés durant le mois pour un montant de 21,256.34 \$

Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 46,802.70 \$

Paiements et frais pris à même le compte bancaire durant le mois de janvier 4,861.08 \$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,  
Directrice générale

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-35;** JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

Proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser la bibliothécaire Angèle Lacaille et sa bénévoles Christine Ménard a assisté à la journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais qui se tiendra à la maison du citoyen de Gatineau le 2 mars prochain.

Les coûts d'inscriptions sont de 22.00 \$ par personne plus taxes.

Il est entendu de rembourser les frais de déplacement de la bibliothécaire conjointement avec la municipalité de bois franc, car celle-ci est bibliothécaire dans cette municipalité également.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-36; PROPOSITION PUBLICITAIRE/JOURNAL DE LA GATINEAU**

CONSIDÉRANT QUE le journal La Gatineau nous a déposé une offre publicitaire pour les vœux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de réserver la proposition Super 6, pour 6 occasions et 25 % de rabais sur une publication de notre choix pour seulement 389 \$.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-37 ; RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2018; CHAMBRE DE COMMERCE**

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de renouveler notre cotisation 2018 à la chambre de commerce de Maniwaki et Vallée-de-la-Gatineau au montant de 189.39 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-38; AUTORISATION; JOUPE AMICALE**

CONSIDÉRANT QUE joupe amicale d'improvisation de Maniwaki et les environs (JAIME) désire faire une tournée de la région pour présenter leurs matchs;

CONSIDÉRANT QUE, le responsable Monsieur Jean-François Chabot nous demande notre intérêt pour les recevoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marilyn Brunet et il est résolu de leur signifier notre accord pour présenter des matchs dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-39; FONDATION DES BOURSES DE LA RELÈVE**

CONSIDÉRANT QUE complicité d'emploi fait présentement une levée de fonds pour les bourses de la relève;

CONSIDÉRANT QUE ce système de bourse veut faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'il est très important pour une région comme la nôtre de favoriser la relève;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christiane Cloutier et résolu de faire un don de 500 \$ au comité de financement Emploi-relève.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-40; CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVES-ACHAT**  
**1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

**Attendu que** conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la (ville, municipalité, MRC, Régie, autre) et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour les élus, pour la période 2019-2023

**Attendu que** Mallette actuaires Inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMD) dans l'application de la Solution UMQ;

**Attendu que** la rémunération prévue au contrat- Solution UMQ – à octroyer est de 0.65 % au consultant Malette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**Attendu que** La Municipalité de Montcerf-Lytton souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires Inc. en conséquence;

IL EST

PROPOSÉ PAR : le conseiller Serge Lafontaine  
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Dénomme

ET RÉSOLU :

QUE Le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE Ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et /ou élus, au choix de la municipalité;

QUE L'adhésion au regroupement – Solution UMQ – sera d'une durée maximale de cinq ans;

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la présenter au contrat d'assurance collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE La Municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Municipalité de Montcerf-Lytton durant le contrat et une rémunération de 0.65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Malette actuaires Inc., dont la Municipalité de Montcerf-Lytton joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE La Municipalité de Montcerf-Lytton s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-41; PLAISIR D'HIVER**

Proposé par la conseillère Marilyn Brunet et il est résolu que la journée « Plaisirs d'hiver 2018 » se tiendra le 25 février 2018 de 10h à 14h.

Il est entendu d'offrir une soupe, sandwich grillé au fromage et breuvage lors de cette activité.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-42; DON A CENTRAIDE**

CONSIDÉRANT QUE le déjeuner du maire au profit de Centraide qui a eu lieu le 21 janvier a permis d'amasser la somme de 520 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fourni la nourriture pour ce déjeuner;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire un don également;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'envoyer un chèque au montant de 1000 \$ à Centraide Haute-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-43; AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT # 2018-76**

Un avis de motion avec le projet de règlement est ici déposé par la conseillère Marilyn Brunet afin de faire un règlement # 2018-76 concernant la taxation et celui sera adopté à une séance ultérieure.

**2018-02-44; MODIFICATION À LA RÉOLUTION # 2016-12-251  
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTIONS  
AUX LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier les résolutions #2013-12-197 et 2016-12-251;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci désire augmenter le montant de remboursement aux activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marilyn Brunet et il est résolu de rembourser la somme de 70 \$ par activité qui se déroule dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-45; APPEL D'OFFRES PAR INVITATION DEMANDE  
D'INVITATION / VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES**

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la vidange des boues septiques vient à échéance le 30 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, le conseil peut demander des soumissions par invitation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire accorder un contrat de trois ans et demander des soumissions par invitation à au moins deux entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de mandater la directrice générale à procéder aux invitations;

Il est entendu que les soumissions devront être rendues au plus tard le 19 mars 2018 à 16h00 au bureau municipal et le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-46; INDEXATION DES SALAIRES**

Proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu d'indexer les salaires de 2.5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-47; NOMINATION DE LA RESPONSABLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT QUE suite aux élections en novembre 2017, le maire a procédé à de nouvelles répartitions des tâches des membres du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'aviser le Centre régional des services de bibliothèques publiques de l'Outaouais de la nomination de Madame Marilyn Brunet, responsable de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-49; PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CLINIQUE SANTÉ DE GRAND-REMOUS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Grand-Remous réitère leur demande de participation financière 2018 afin d'assurer la survie financière de la clinique de Grand-Remous;

CONSIDÉRANT QUE selon les données déposées, plusieurs personnes de la municipalité utilisent la clinique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marilyn Brunet et il est résolu d'accorder un montant de 250 \$ à la clinique santé de Grand-Remous.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-50; AJOUT SUR LA LISTE DES COMITÉS**

Proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'ajouter le comité MADA/PFM sur la liste des comités rémunérés adoptée le 2 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité

**2018-02-51; LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20.40 h le conseiller Michel Dénommé propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Fortin  
Maire

---

Liliane Crytes  
Dir gén./sec, très.